

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔNE
Arrondissement d'Aix-en-Provence



COMMUNE DE LAMBESC

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

**SEANCE DU
14 DECEMBRE 2016**

Transmission en Préfecture	19 DEC. 2016
Date Réception	

Le quatorze décembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 08 12-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Armand FELDMANN, Martine CHABERT, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Jacques BUCKI, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Claire CARLINO à Bernard RAMOND, Yvon CASTINEL à Louis-Hervé TRELLU, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Catherine PIAT à François BERGA.

ABSENTS : Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Marie DENORME

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION
N° 2016-120

Finances
Attribution d'avances sur solde 2016 à l'association Familles Rurales

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que l'association Familles Rurales subit un retard de paiement exceptionnel des PSU, de la part de la CAF, d'environ 9 mois sur 2016 et qu'il y a toujours un retard de paiement d'environ 4 mois en début d'exercice.

Dès lors, l'association Familles Rurales a sollicité la commune pour l'attribution d'une avance sur solde 2016, pour les structures Multi accueil Touchatout et Halte-garderie Pause Doudou, étant précisé que le solde définitif sera versé au vue du compte de résultat définitif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE de verser à l'association Familles rurales une avance sur solde 2016 telle que figurant dans le tableau ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'AVANCE SUR SOLDE 2016
Familles rurales – Pause Doudou	20 000 Euros
Familles rurales – Multi accueil Touchatout	80 000 Euros

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Commune par ajustement de l'article 6574 par décision modificative n°2 du Budget Principal- Budget Commune, votée par délibération n° 2016-115 du 14 décembre 2016.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Lambesc,
Bernard RAMOND

